

Secteur d'intervention & coordonnées



Légende :

- EMSL Evreux (Nouvel Hôpital de Navarre / l'Abri)
- EMSL Bernay (Nouvel Hôpital de Navarre / Ysos)

EMSL- Evreux (Nouvel Hôpital de Navarre / l'Abri) :

INFIRMIER : 07 86 54 16 78

TRAVAILLEUR SOCIAL : 07 71 05 00 83

emsl-evreux@nh-navarre.fr

EMSL- Bernay (Nouvel Hôpital de Navarre / Ysos) :

INFIRMIER : 07 85 00 26 79

TRAVAILLEUR SOCIAL : 07 84 31 67 33

emsl-bernay@nh-navarre.fr

« Rester chez soi »

L'équipe mobile de soutien au logement (EMSL) est constituée d'un infirmier et d'un travailleur social.

Elle propose une solution d'accompagnement spécifique à des personnes dont les problèmes de santé mentale et /ou addictifs nécessitent une prise en charge globale afin de permettre leur accès ou maintien dans le logement.

L'EMSL accompagne les bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun.

CE PROJET EST UNE ACTION DU CONTRAT TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE (CTSM) 2021-2025 DE L'EURE.

L'EXPÉRIMENTATION S'INSCRIT SUR UNE DURÉE DE 24 MOIS.



Equipe Mobile de Soutien au Logement (EMSL)

Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

pour les personnes en difficulté sociale qui présentent des problématiques de santé mentale et/ou d'addictions.

PEC-ACC-INFO-002 - Création et Conception : NHN/Benoît Dupuis - illustration & logo EMSL : Benoît Dupuis





Qui demande ?

L'EMSL peut être saisie par :

- ▶ Les bailleurs sociaux,
- ▶ Le Nouvel Hôpital de Navarre,
- ▶ Tout acteur du champ social et médico-social (*assistants sociaux, CCAS, etc.*),



Qui est concerné ?

Les personnes concernées cumulent nécessairement une problématique de santé mentale et/ou addictive et une problématique sociale liée au logement.

Ce dispositif s'adresse aux :

- ▶ Personnes sortant d'hospitalisation du Nouvel Hôpital de Navarre cumulant des problématiques sociales,
- ▶ Personnes sortant des structures d'hébergement qui ont une problématique de santé mentale et/ou addictive freinant l'accès au logement,
- ▶ Personnes locataires des bailleurs sociaux risquant une procédure de résiliation de bail suite à un comportement inadapté provoqué a priori par une problématique de santé mentale et/ou addictive.



Comment saisir l'équipe ?

- 1 Fiche de renseignements à envoyer à l'EMSL après information de l'utilisateur (*à demander auprès de l'équipe par mail*),
- 2 Etude du dossier par l'EMSL,
- 3 Prise de contact, visites au domicile par l'EMSL pour évaluation,
- 4 Etude du dossier étayé par l'EMSL lors d'un Comité Technique,
- 5 Accompagnement de l'utilisateur par l'EMSL pour une durée de 6 mois afin de rétablir son insertion.



Conditions d'entrée

- ▶ Ressources financières permettant le paiement d'un loyer et des charges locatives,
- ▶ Le bénéficiaire doit justifier de l'attribution d'un logement.